

Plaine de Stari Grad (Croatie)

No 1240

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie : La plaine de Stari Grad

Lieu : Région de Split et de Dalmatie

Brève description :

Une partie de l'île adriatique de Hvar a fait l'objet d'une colonisation agricole par des Grecs venus de Paros, au IV^e siècle av. J.-C. Les colons ont mis en valeur la plaine fertile, à proximité de leur cité portuaire aujourd'hui dénommée Stari Grad. Ils ont constitué une série régulière de parcelles et de chemins délimités par des murs de pierres sèches. Ce système d'organisation agricole en lots réguliers, appelé *chora*, est demeuré pratiquement intact jusqu'à aujourd'hui, malgré les nombreux changements dus à l'histoire de l'île. Les principales cultures sont toujours la vigne et l'olivier.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2 février 2005), paragraphe 47, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 1^{er} février 2006

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Non

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 7 février 2006

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les jardins historiques - paysages culturels et sur la gestion du patrimoine archéologique.

Littérature consultée (sélection) :

Beaumont, R. J., "Greek influence in the Adriatic Sea", *Journal of Hellenic Studies*, 54, 1936, p. 159-204.

Wilkes, J. J., *Dalmatia*, London, 1969.

Slapsak, B., and Kirigin, B., "Pharos and its chora", *Atti del quarantesimo convegno di studi sulla Magna Grecia*, Taranto, 2001, p. 567-91.

Carter, J. C., *Creek Chersonesos. City, Chora, Museum and Environs*, 2003, Austin, TX.

Kirigin, B. Pharos, *The Parian Settlement in Dalmatia. A study of a Greek Colony in the Adriatic*, Oxford, 2006.

Mission d'évaluation technique : 13 - 17 septembre 2007

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 17 décembre 2007 sur les points suivants :

- Fournir des informations sur la délimitation exacte de l'ancien peuplement grec, actuellement visible et reconnu par les archéologues, et de réexaminer en conséquence les délimitations du bien proposé pour inscription.

- Confirmer l'engagement de l'État partie pour garantir un niveau d'autonomie et de financement à la nouvelle organisation de gestion, AGER d.o.o., suffisant et approprié.

- Préparer des plans détaillés liés à des aspects spécifiques de la conservation et de la gestion notamment sur la présentation et la gestion des risques en référence au développement touristique.

- Fournir des calendriers d'approbation et de mise en œuvre du plan de gestion et du plan spécial de rénovation.

- Fournir des informations sur les programmes de fouilles archéologiques prévues pour le bien.

L'État partie a envoyé une documentation complémentaire le 27 février 2008 prenant partiellement en compte ces demandes.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 11 mars 2008

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription est une large plaine fertile d'environ six kilomètres de long pour deux de large. Elle est située au nord-est de l'île adriatique de Hvar, entre les cités de Stari Grad à l'est et de Jelsa et Vrboska à l'ouest, et entre un cordon collinaire à proximité de l'Adriatique, au nord, et la montagne Saint-Nicolas au sud (628 m).

Le bien proposé pour inscription occupe une surface de 3 329 hectares. Il est entouré par une zone tampon de 4 451 hectares.

La plaine de Stari Grad

La fertilité remarquable de la plaine de Stari Grad provient d'un dépôt de loess durant le dernier Âge glaciaire (Würm).

Au début du IV^e siècle av. J.-C., des Grecs venus de l'île égéenne de Paros colonisent la plaine. Ils l'organisent en parcelles rectangulaires régulières d'un peu plus de 16 hectares (181 m x 905 m), subdivisées à leur tour en

lots carrés (181 m x 181 m). Les limites sont marquées par des murs de pierres sèches formant un ensemble de lots clôturés original et propre à l'agriculture grecque. Ce système foncier est dénommé *chora*. Elle est très convenablement conservée aujourd'hui (voir 3, intégrité), et sa cohérence initiale est fort bien mise en évidence par la photographie aérienne.

La délimitation physique des parcelles et des chemins a été réalisée par des murs en pierres sèches, régulièrement entretenus et restaurés par la suite. Certains sont de simples murets de limite entre les parcelles, mais d'autres sont beaucoup plus larges, provenant de l'accumulation des pierres retirées des sols pour les bonifier. Ils ont alors joué le rôle complémentaire de chemins pour les déplacements et la surveillance de la plaine en raison de leur hauteur.

On trouve dans le bien proposé pour inscription de petites constructions entièrement en pierre sèche, ou *bories*, de stockage des outils et d'abris en cas de mauvais temps. La sécheresse relative du climat méditerranéen a conduit à la construction d'un ensemble de citernes enterrées de dimensions variables. Elles sont destinées à recueillir les eaux de pluies à des fins agricoles et elles sont réparties sur l'ensemble de la plaine.

La partie nord de la plaine est aujourd'hui traversée dans sa longueur par une route moderne. Au centre de la plaine, un chemin de terre a été ouvert dans les années 1950 pour le transport moderne des récoltes et la lutte contre les incendies.

Le réseau d'habitat environnant la plaine de Stari Grad

Cinq villages sont situés sur les pourtours collinaires, au sud du bien proposé pour inscription, à la limite exacte des terrains fertiles de la plaine : Dol, Vrbanj, Svirce, Vrisnik, and Pitve. On peut penser qu'ils sont associés au système foncier de la *chora* depuis les origines de la colonisation grecque. Un réseau très dense et bien conservé de petits chemins et de sentiers les relie à la plaine, attestant du lien fonctionnel entre l'habitat rural des villages et l'exploitation de la plaine. Toutefois, rien n'atteste explicitement une origine grecque des villages, les mentions les plus anciennes remontant au plus tôt au XIIIe siècle (Pitve) et plus généralement au XIVe siècle (Hvar, Vrbanj, Vrisnik).

Certains de ces villages furent relativement importants autrefois en termes de population, qu'ils ont par la suite perdue pour atteindre des niveaux très bas aujourd'hui. Ils présentent un patrimoine rural bâti remontant au plus tôt au Moyen Âge tardif et au plus tard au XIXe siècle. À toutes les époques, l'implantation de l'habitat rural a bien respecté la zone agricole productive.

Les villages apportent aujourd'hui un élément notable du paysage culturel environnant directement la *chora*. Il en marque visuellement la limite sud notamment. Ils participent à une forme de ceinture urbaine de la plaine avec les cités de Stari Grad, de Vrboska et de Jelsa.

La ville contemporaine de Stari Grad est bâtie sur l'emplacement de la cité grecque antique de *Pharos*, fondée en 385 av. J.-C. par les premiers colons, au fond d'un estuaire. C'est rapidement l'une des plus

importantes colonies grecques de l'Adriatique par ses productions agricoles florissantes.

La ville actuelle comprend deux parties principales, le centre historique, au sud, édifié entre le XVIe et le XIXe siècle, et le quartier de *Malo Selo* au nord. Ce dernier est un habitat agricole créé au XVIIe siècle par des réfugiés des invasions turques sur le continent. Seul le centre historique, au sud, est dans la limite du bien proposé pour inscription. C'est aujourd'hui une petite ville dont les richesses principales reposent toujours sur les cultures agricoles de sa plaine et sur le tourisme.

Une partie de Vrboska est située dans la zone proposée pour inscription. Ce n'est apparemment pas une cité grecque, la première mention connue du lieu remonte au XIVe siècle. Elle est aujourd'hui incluse dans la municipalité de Jelsa. La cité de Jelsa est en dehors de la zone proposée pour inscription.

Le pourtour de la plaine comporte les traces de plusieurs forts attribuables aux Grecs et pour certains d'entre eux aux Illyriens qui les ont précédés.

Histoire et développement

Une petite communauté appartenant à la culture illyrienne de l'Âge du fer est attestée aux VIe et Ve siècles av. J.-C., à Stari Grad, au niveau de l'église Saint-Jean actuelle, par des vestiges archéologiques directement au-dessous du niveau grec.

Des restes de forts et des tumulus en pierres entourant la plaine remontent à cette période, voire à celle un peu antérieure.

L'expansion grecque vers l'Adriatique commence avec les ambitions de Denys l'Ancien, le tyran de Syracuse. Une première colonie est fondée par la conquête militaire de l'île de Vis, aux dépens des Illyriens, en 394 av. J.-C.

L'étape suivante de la poussée des Grecs est la conquête de l'île de Hvar par les Égéens de Paros, alliés de Denys, dix ans plus tard. Ils y créent la colonie de *Pharos*.

Le périmètre de la ville était entouré de murs de défense dont les vestiges sont visibles au niveau de l'église Saint-Jean, ainsi que ceux d'une porte et de tours de défense à proximité. Les fouilles effectuées ont apporté des indications sur le plan de la cité grecque et sur des vestiges d'habitations.

La colonisation agricole est entreprise parallèlement à l'édification de la cité fortifiée. Elle est basée sur la subdivision en lots rectangulaires réguliers (*chora*). La plaine comprend 75 lots principaux de 16 hectares environ, subdivisés à leur tour en parcelles carrées. Des limites en pierres sont érigées entre les différents lots et parcelles (voir description). Quelques éléments de fouilles à proximité de Stari Grad suggèrent que la population vivait en partie dans la plaine elle-même.

Le système défensif de la plaine reprend les anciennes tours illyriennes et les complète par de nouveaux forts. Les traces de quatre d'entre eux ont été repérées.

L'effondrement de l'empire de Syracuse, dès le milieu du IV^e siècle av. J.-C., fait évoluer *Pharos* en une principauté indépendante d'Illyriens hellénisés. Sa prospérité la met en valeur, avec le règne de Démétrius de Hvar, qui étend son pouvoir sur la région dans les années 220 av. J.-C.

Démétrius entre en conflit avec Rome, et la ville est partiellement détruite en 219 av. J.-C. La cité est toutefois rapidement reconstruite avec l'aide de l'ancienne métropole de *Paros*, comme l'attestent deux épigraphes en grec de cette période.

L'île ne peut toutefois résister longtemps à la conquête romaine et le port devient, au milieu du II^e siècle av. J.-C., une base navale importante pour les expéditions romaines contre les Dalmates et les Illyriens du continent. Sous le nom de *Pharias*, la cité acquiert le statut de *municipium* durant les règnes d'Auguste et de Tibère. L'ensemble de l'île est alors colonisé par les Romains.

Les vestiges archéologiques montrent une activité économique basée sur la vigne, la pêche et le commerce portuaire. Quelques sépultures romaines sont effectuées dans la plaine, des citernes complémentaires sont construites.

Il y a peu de témoignages sur l'Antiquité tardive. Les fortifications de *Pharia* sont reconstruites sur un périmètre apparemment plus réduit que durant la période grecque. Les traces chrétiennes apparaissent aux V^e et VI^e siècles, avec la présence d'un ensemble cultuel (tombes, baptistère, mosaïques).

L'histoire médiévale de l'île de Hvar et de *Pharia/Faria* est complexe, marquée par la présence d'un évêché chrétien (XII^e siècle) puis par la conquête des Vénitiens (milieu du XIII^e siècle) qui en assurent de manière quasi permanente la tutelle politique jusqu'en 1797.

Durant cette longue période, la plaine est sous le contrôle partagé ou alternatif de l'église chrétienne et de l'aristocratie médiévale qui en tirent des profits substantiels. De petites chapelles sont y construites. Les plus anciennes descriptions de la plaine et de son système agricole remontent aux XIV^e et XV^e siècles. Les murs construits sur les limites du parcellaire grec sont clairement nommés et identifiés.

La ville connaît un renouveau à compter du XV^e siècle, comme centre commercial et portuaire, dans l'orbite du développement de la puissance économie vénitienne. Son nom est alors *Campo San Stephani*.

Au XIX^e siècle, des travaux d'irrigation sont entrepris dans la plaine et un cadastre est dressé par l'administration autrichienne.

À la fin du XIX^e siècle, la culture de la vigne est gravement compromise par la maladie du phylloxéra. La déprise des terres agricoles et une première vague d'émigration rurale s'ensuivent au début du XX^e siècle. Les villages viticoles du sud sont partiellement abandonnés. La structure foncière des terres et des chemins est conservée, mais elle est fragilisée par le manque d'entretien.

Une nouvelle phase de menace sur la conservation de la *chora* se manifeste dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, quand apparaissent des fermes collectives et les cultures labourées mécanisées. Elle est accompagnée d'une seconde vague d'émigration.

Une troisième période, à la fin du XX^e siècle, correspond à une tendance de reprise des cultures de la vigne et de l'olivier, mais à l'aide de moyens modernes et mécanisés qui menacent à nouveau la conservation (voir 4, menaces affectant le bien).

Valeurs de la plaine de Stari Grad

La plaine de Stari Grad représente un système complet d'occupation des sols et de colonisation agricole par les Grecs, au IV^e siècle av. J.-C. Son système foncier en parcelles géométriques délimitées par des murs de pierres sèches (*chora*) est exemplaire. Il correspond à l'occupation et à l'aménagement d'une vaste plaine côtière fertile. Le parcellaire mis en place par les colons grecs a été respecté par les époques suivantes. L'activité agricole au sein de la *chora* a été permanente, jusqu'à nos jours, basée principalement sur la vigne et l'olivier.

L'ensemble offre aujourd'hui un paysage culturel d'une plaine fertile cultivée suivant l'organisation du territoire par la colonisation grecque. Un système de récupération des eaux de pluie utilisant des citernes et de petites rigoles complète dès les origines le parcellaire.

La plaine agricole est couplée à la cité portuaire de *Pharos/Stari Grad*, dont les vestiges antiques visibles sont cependant peu abondants. Sur le pourtour de la plaine, des vestiges de forts illyriens et grecs indiquent un système défensif de la plaine agricole.

Un ensemble de villages d'agriculteurs est situé à la limite exacte des terres fertiles et il est relié à la plaine par un réseau dense de petits chemins et de sentiers. Toutefois, la preuve archéologique d'une origine grecque des villages n'a pas été apportée.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTEGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le cadastre grec a été pleinement respecté au cours d'une utilisation agricole incessante de la plaine, basée sur les mêmes cultures. Il est aujourd'hui parfaitement identifiable. Il a été affecté par la construction d'une route sur sa bordure nord et d'un chemin. Ce dernier est une piste de terre rectiligne au cœur de la plaine, mais il s'aligne exactement sur le réseau géométrique de la *chora* et en cela le respecte.

La plaine forme aujourd'hui un ensemble agricole et foncier intègre.

La plaine de Stari Grad constitue un système culturel vivant d'une grande continuité sur la longue durée de l'histoire. Favorisées par la fertilité et l'étendue notable

de la plaine, les cultures se sont perpétuées : la vigne et de l'olivier principalement. C'est aussi une réserve naturelle.

L'ensemble foncier de la plaine forme un paysage culturel vivant et intègre.

Le paysage environnant la plaine elle-même offre une unité et une continuité visuelles de paysages méditerranéens. Les villages marquent au sud la limite exacte de la plaine fertile. Ils résultent très directement de l'utilisation de l'ancienne *chora* grecque par les époques postérieures, vraisemblablement à partir du Moyen Âge.

Les éléments archéologiques urbains actuellement au jour de la cité de Stari Grad, et plus largement les éléments archéologiques en lien avec l'habitat de la période grecque sont relativement limités, en nombre et en signification.

Authenticité

L'authenticité du système foncier grec de la *chora* est bien attestée sur l'ensemble de la plaine, tant par l'observation au sol que par les différents dispositifs d'observation aérienne.

Les structures bâties des murs de pierre sont authentiques, utilisant et réutilisant depuis la fondation grecque les mêmes matériaux de base par empilement à sec. Les murs de pierre ont été systématiquement entretenus et remontés sur la longue durée de l'histoire, jusqu'à une période relativement récente où ils sont parfois menacés (voir 4). Il est par contre plus difficile de savoir si les *bories*, petits abris à vocation agricole, sont d'origine grecque. Ils relèvent toutefois d'un même type d'usage de la pierre sèche que l'on retrouve assez largement dans le monde méditerranéen.

Un certain nombre de vestiges du système défensif de la plaine, édifié durant l'Antiquité, sont observables. On trouve également des citernes anciennes. Ces éléments architecturaux et archéologiques participent à l'authenticité du site.

Si l'emplacement des villages est pleinement respectueux de l'activité agricole au sein de la *chora*, l'étude historique (voir 2) montre que leurs éléments bâtis d'aujourd'hui ne peuvent être qualifiés d'authentiques, car ils remontent au mieux à l'époque médiévale et plus sûrement à l'époque moderne et contemporaine.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies par le paysage culturel de la *chora* de la plaine de Stari Grad. Elles ne sont par contre pas établies de manière satisfaisante pour son environnement urbain et villageois.

Analyse comparative

Le système de subdivision foncière marqué par des limites en pierres sèches est connu pour d'autres cités grecques.

À *Metapontum*, la division du sol en *chora* s'étend à proximité immédiate de la cité, sur de longues bandes

d'une longueur d'environ 6 km, entre deux rivières. L'organisation foncière primitive remonte aux Ve et VI siècles av. J.-C. La *chora* a été agrandie et partiellement modifiée avec l'extension de la ville au IV^e siècle av. J.-C. Les parcelles de base sont pratiquement carrées (210 m x 220 m). Les fouilles révèlent de nombreuses fermes appartenant à de différentes époques de l'Antiquité grecque : achéenne, classique, hellénistique.

À *Chersonesus*, la *chora* primitive s'étendait en arc autour de la cité. La reconstruction de la cité vers 350 av. J.-C. entraîna cependant l'organisation d'une nouvelle *chora*, s'appuyant cette fois sur les chemins de desserte de la ville et un quadrillage à angles droits. Les parcelles carrées d'un *stadium* de côté (210 m) sont la règle, soit 4,4 hectares de surface. Comme à Pharos, les limites principales sont marquées par de larges murs de pierre, et chaque parcelle carrée est à son tour divisée en jardins clos de murs plus petits. Les cultures principales étaient la vigne (50 %), les vergers et des potagers. Le système agricole de *Chersonesus* a par ailleurs été étendu à de très nombreuses reprises pour donner un territoire agricole très vaste, régulièrement quadrillé et d'une surface étendue à toute la région.

Les sites agricoles de *Metapontum* et de *Chersonesus* ne sont toutefois pas restés en activité sur la base du parcellaire grec initial de la *chora*. Celui de *Metapontum* a été transformé en espace agricole ouvert dès le III^e siècle av. J.-C., par les Grecs eux-mêmes. Le très vaste ensemble de *Chersonesus* a été modifié et réutilisé dans son ensemble. Ce sont aujourd'hui des sites archéologiques limités et disparates, à la différence de la plaine de Stari Grad qui a gardé effective une organisation cadastrale d'ensemble, les limites en pierre sèche et un système d'exploitation agricole dans la continuité de celui des origines. Toutefois, une portion du très vaste ensemble de *Chersonesus* est restée conforme à un parcellaire ancien, à *Kalos Limen*. Les lots rectangulaires (210 m x 420 m) sont clôturés de murs de pierre de 1 m de haut.

L'ICOMOS considère que l'étude comparative apporte des éléments satisfaisants de comparaison avec les deux autres sites archéologiques agricoles grecs similaires. Elle montre bien le caractère de paysage culturel vivant de la plaine de Stari Grad, sa bonne préservation et son caractère unique.

Toutefois, un élargissement des comparaisons aux autres parcellaires agricoles de l'Antiquité et aux diverses architectures de pierre sèche du bassin méditerranéen, ainsi qu'à d'autres civilisations, aurait permis de mieux établir la valeur comparative et la signification de la plaine de Stari Grad.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le parcellaire grec géométrique et régulier des origines ou *chora* est resté pratiquement intact au cours d'une histoire longue de 24 siècles. Ce témoignage est exceptionnel ;
- Des murs de clôture, en pierres sèches, régulièrement entretenus marquent les limites de la *chora* conformément à la fondation initiale. L'ensemble apporte un paysage culturel unique d'une grande authenticité. Ce témoignage est exceptionnel ;
- L'activité agricole originelle basée sur la vigne et l'olivier s'est maintenue depuis les origines jusqu'à aujourd'hui. Il utilise le système originel d'irrigation agricole à partir de citernes. Ce témoignage est exceptionnel.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii), (iii) et (v).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le parcellaire agricole de la plaine de Stari Grad est complet et qu'il est le mieux conservé du monde méditerranéen.

C'est un chef-d'œuvre de conception agricole et de connaissance géodésique illustrant le génie créatif du monde grec ancien. Il est clairement reconnaissable comme paysage culturel, en particulier par les murs de clôture utilisant la pierre sèche.

L'ICOMOS considère que le système foncier de la plaine de Stari Grad et de ses murs de clôture est en effet plus complet et plus intègre que les autres sites présentant des témoignages similaires. Il n'est toutefois pas le lieu de mise au point d'un tel système dont il constitue un bel exemple d'application par la colonisation grecque de l'île de Hvar.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le parcellaire foncier initial de la plaine de Stari Grad est resté le modèle de base de son exploitation agricole durant les siècles suivants, jusqu'à aujourd'hui.

Plus largement, le système géométrique régulier de la répartition foncière apporté par l'Antiquité grecque a fortement influencé le monde romain et les époques suivantes.

L'ICOMOS approuve l'argument d'une influence et d'une diffusion du modèle géométrique grec de la répartition des sols agricoles sur les civilisations voisines et postérieures.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la plaine agricole de Stari Grad est restée en usage continu et conforme aux productions initiales pendant 2 400 ans.

L'ICOMOS reconnaît la signification paysagère d'une tradition culturelle de longue durée apportée par la plaine de Stari Grad.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la plaine de Stari Grad et son environnement de villages ruraux sont un exemple d'établissement humain traditionnel très ancien, aujourd'hui menacé par le développement économique moderne, en particulier la dépopulation rurale et l'abandon de l'agriculture traditionnelle.

L'ICOMOS considère que l'usage de ce critère est justifié par les menaces économiques, sociales et politiques qui pèsent sur le bien.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (ii), (iii) et (v) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Abandon des pratiques agricoles traditionnelles, l'information des populations

Seulement 40 % des terres de la plaine de Stari Grad sont actuellement cultivées. Le parcellaire foncier antique, son réseau de murs de clôtures, la largeur des chemins, les équipements hydrauliques correspondent à une utilisation agricole traditionnelle de la plaine.

La pression pour un renouveau agricole par la modernisation technique et la mécanisation fait peser plusieurs menaces. Une tendance ancienne à la déprise agricole se manifeste sur les parcelles clôturées, renforcée par la crainte de ne pas pouvoir modifier à l'avenir le cadastre historique. À l'opposé, un mouvement se dessine pour s'en défaire rapidement, visant à supprimer les murs de clôture au profit d'espaces plus vastes et ouverts. Ces menaces s'étendent aux chemins traditionnels, entre abandon d'entretien et pression pour les élargir en supprimant les murets.

Plus largement, une partie des populations locales tend à considérer les efforts de préservation comme une entrave au développement de l'île et à la modernisation de son agriculture. Elles ne sont pas suffisamment bien informées pour apprécier la valeur patrimoniale du bien.

L'ICOMOS reconnaît l'importance majeure des menaces pesant actuellement sur le bien, par le désir des populations rurales de moderniser les pratiques agricoles. Ces menaces risquent de compromettre la signification paysagère du bien et son intégrité si elles ne sont pas suffisamment prises en compte et intégrées de manière positive dans le processus de gestion. Un effort particulier devrait être fait pour informer les habitants afin de favoriser la compréhension des significations, des valeurs et des enjeux représentés par le bien proposé pour inscription. Le plan de gestion devrait favoriser une réflexion collective pour envisager un renouveau agricole respectueux du parcellaire historique en contribuant à sa valorisation économique et touristique.

Les savoir-faire, les comportements

Autrefois, presque tous les agriculteurs de la plaine savaient entretenir et réparer les murs de pierre sèche. Aujourd'hui, seulement quelques anciens connaissent encore le savoir-faire de la construction en pierres sèches. Pratiquement cela se traduit par un abandon de l'entretien des murs, et même par le détournement des pierres comme matériau de construction.

L'ICOMOS partage les préoccupations de l'État partie au sujet de la disparition progressive des savoir-faire et des comportements. Outre une meilleure information générale de la population, ces questions et des actions appropriées devraient être envisagées dans le plan de gestion.

Visiteurs, pression touristique

Un plan est prévu pour développer le tourisme culturel dans la plaine de Stari Grad : visites guidées, pistes cyclables, valorisation des saisons agricoles (vendanges et cycle du vin, récolte des olives).

Par ailleurs, un phénomène de constructions illégales dans la plaine de Stari Grad est apparu dans les années 1960, notamment en raison de la soudaine expansion du tourisme méditerranéen et de ses besoins fonciers. Ces pressions accroissent les menaces sur le bien et tendent à transformer localement l'espace foncier, à dégrader et à supprimer les murs de clôture, au réemploi sauvage de leurs pierres.

L'ICOMOS partage les préoccupations de l'État partie au sujet des constructions illégales et du besoin de contrôler la pression foncière due au développement rapide du tourisme sur l'île.

Pollutions

Il n'y a pas actuellement de pollution des sols, des eaux ou de l'air en raison de l'absence d'industrie et d'agro-industrie dans l'île de Hvar.

Climat et impact du changement climatique

L'île de Hvar bénéficie d'un climat méditerranéen avec quelques particularités propres à la mer Adriatique. Les hivers sont généralement tempérés, et les étés sont presque toujours chauds et secs. Cela explique la pratique multiséculaire de cultures résistantes et peu exigeantes en eau comme la vigne et l'olivier, de quelques céréales d'hiver.

Pour l'instant, aucune variation statistiquement fondée du microclimat de Hvar n'a été enregistrée par la station météorologique locale, créée en 1858. Toutefois, la dépopulation rurale et l'abandon des cultures dans la plaine tendent à modifier le couvert végétal des terres arables. Elles tendent à se recouvrir de maquis et de conifères. Si d'un côté cette végétation protège les sols de l'érosion et de la désertification, de l'autre, les racines contribuent à détériorer les murs et les contenus archéologiques du sous-sol.

L'ICOMOS considère que le couvert végétal en train de s'installer sur les parcelles non cultivées peut contribuer à la détérioration des vestiges archéologiques enterrés et au risque de feu de forêt.

Préparation aux risques

Aucun tremblement de terre significatif n'a été enregistré sur Hvar. Le risque sismique paraît faible.

Il n'y a pas de risque majeur d'inondation compte tenu de la morphologie de l'île au niveau de la plaine de Stari Grad.

Le bien proposé pour inscription et sa zone tampon comportent une partie forestière importante au sud (versant de la montagne Saint-Nicolas), ainsi que des espaces plus récents de maquis et de parcelles boisées dans la plaine elle-même. Les feux de forêt représentent un risque important pour le site. Le couvert végétal spontané qui tend à gagner du terrain apporte un matériau facilement combustible au cours des étés secs.

L'autorité de tutelle pour la forêt de Saint-Nicolas est : Hrvatske Šume (Unité de gestion de la forêt de Hvar). La forêt est gérée et équipée suivant les règles régionales habituelles : chemins forestiers et zones coupe-feu régulièrement entretenus, postes d'observation, réservoirs d'eau, dépôts de matériel, dispositif d'alerte.

Les unités habituelles d'intervention sont celles du ministère de l'Intérieur et les brigades locales de pompiers volontaires. L'État partie souligne les possibilités d'intervention rapide en cas d'incendie dans la plaine de Stari Grad, par le système de routes et de chemin existant et par la possibilité de mobiliser les moyens aériens spécialisés. Dans le plan national de protection contre les incendies, l'intervention sur les sites culturels majeurs est prioritaire.

De nouvelles routes forestières sont annoncées dans les plans locaux, ainsi que l'implantation de casernes permanentes de pompiers dans les principales villes.

L'ICOMOS considère le risque d'incendie forestier comme important. Les mesures annoncées doivent en principe pouvoir y faire face.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont :

- Les modifications foncières et les constructions illégales associées à la mécanisation agricole et au développement touristique rapide de l'île.
- La situation agricole fragile doit être repensée dans sa relation particulière au bien proposé et en concertation avec les intéressés.
- Le risque incendie.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription a une étendue de 3 329 hectares. Sa définition et ses délimitations correspondent au paysage culturel actuellement protégé par l'État partie.

Sa partie centrale est composée par la plaine au parcellaire antique, qui correspond à la plus grande partie de son extension. Il s'étend au nord jusqu'aux piedmonts de la colline côtière.

À l'ouest, le bien s'étend sur la partie historique de la ville de Stari Grad, jusqu'au littoral sud de sa baie. Il en va de même à l'est pour la partie ancienne de la cité de Vrboska, jusqu'aux limites de son estuaire maritime.

Au sud, le bien proposé pour inscription comprend les villages de Dol, Svirce, Vrisnik, Vrbanj et Pitve, aux limites fertiles de la plaine en contrebas de la montagne.

L'ICOMOS estime qu'il y a un doute très important sur l'origine grecque des villages et sur leur appartenance au système antique de la *chora* (voir 3, authenticité). La documentation complémentaire n'apporte pas d'élément nouveau sur cette question.

L'ICOMOS considère que la documentation complémentaire fournie par l'État partie fait ressortir la zone archéologique grecque authentifiée au sein du bien proposé pour inscription, mais elle ne réexamine pas en conséquence la définition des limites géographiques.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de revenir sur la définition du bien proposé pour inscription en fonction des données archéologiques certaines, et plus généralement d'établir un lien approfondi entre la définition du bien, sa gestion et les données scientifiques.

La zone tampon s'étend sur 4 451 hectares, limitée par la côte Adriatique à l'ouest, au nord et à l'est, par la ligne de crête de la montagne Saint-Nicolas au sud.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire de réexaminer les délimitations du bien proposé pour inscription pour qu'elles correspondent exactement à l'implantation grecque actuellement visible et reconnue, de manière certaine, par les archéologues.

Droit de propriété

L'espace agricole est pour l'essentiel constitué de propriétés individuelles de droit privé.

La partie forestière des piedmonts de la montagne Saint-Nicolas est la propriété de la République de Croatie.

Protection

Protection juridique

Le bien proposé pour inscription dépend de la Loi de protection et de préservation des biens culturels (*Journal officiel*, n° 69/99, n°151/03 et n°157/03). Il dépend plus particulièrement de l'article 10 qui l'inscrit sur la liste des biens archéologiques protégés à titre préventif.

L'application de la loi dépend du ministère de la Culture de la République de Croatie et plus particulièrement de son Département de la conservation du patrimoine culturel de la région de Split.

Il dépend également de la nouvelle Loi de planification physique (*Journal officiel*, n° 100/04), et de l'Ordonnance sur le développement et la protection des zones côtières (*Journal officiel*, n°128/04)

En association avec les autres lois de la République et les plans locaux d'occupation des sols, le bien est juridiquement protégé en tant que paysage culturel pour les éléments suivants :

- La préservation des sites archéologiques.
- La préservation des usages agricoles traditionnels et des paysages de la plaine, comprenant un contrôle strict des implantations immobilières.
- La préservation des villages dans leur organisation spatiale traditionnelle.
- La préservation des espaces urbains historiques de Stari Grad et de Vrboska.
- La préservation et l'entretien du système hydrographique de la montagne Saint-Nicolas et de la plaine.
- La préservation et la maintenance de l'espace forestier.
- Un usage touristique du bien à des fins exclusivement culturelles, ethnologiques et écologiques.

Zone tampon :

- La préservation hydrographique et forestière est assurée.
- Le contrôle des implantations immobilières et plus largement de la conservation du paysage dépendent des plans d'occupation municipaux des sols.

Protection traditionnelle

La protection traditionnelle par les comportements agricoles traditionnels respectueux du parcellaire agricole antique et de son entretien conforme tend à se dégrader (voir 4, risques).

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère appropriées les protections juridiques du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère toutefois que leur mise en œuvre efficace serait fortement renforcée par leur coordination dans le cadre d'un plan de gestion d'ensemble du site et de sa zone tampon (voir plan de gestion).

L'ICOMOS considère comme appropriées les mesures de protection juridique du bien. Leur application devrait toutefois être renforcée et coordonnée dans le cadre du plan de gestion.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Les archives du cadastre conservent les éléments relatifs aux changements de propriété et aux bornages.

Les recherches archéologiques sur l'île n'ont commencé qu'en 1982 avec le programme : *Pharos Project, The Archeology of a Mediterranean Landscape*. Les recherches effectuées sont par ailleurs restées relativement limitées. Elles ont permis des relevés de terrain et leur traitement par informatique qui donne aujourd'hui une interprétation satisfaisante de la plaine de Stari Grad et de son histoire. Ce travail est cependant resté inachevé.

Les fouilles de la cité grecque de Pharos sont restées très partielles, limitées à une petite zone du mur défensif grec, au niveau de l'église Saint-Jean, et elles ne permettent pas de comprendre, à ce jour, le plan d'urbanisme de la ville ni ses relations avec le système agricole traditionnel.

Une collection archéologique de la plaine est présentée au Musée municipal de Stari Grad.

L'ICOMOS considère indispensable l'achèvement du programme de relevé archéologique de la plaine.

L'ICOMOS considère indispensable la rédaction d'un plan d'études archéologiques de Pharos, procédant par des fouilles limitées bien ciblées et des fouilles de protection systématiques en lien avec les travaux publics à Stari Grad.

L'ICOMOS considère nécessaire la rédaction d'un inventaire des sites archéologiques potentiels du bien.

État actuel de conservation

L'état actuel de conservation du parcellaire grec et du système des murs de clôture est caractérisé par sa fragilité aux pressions sociales et économiques actuelles, en lien avec un niveau de connaissance de son environnement antique et de sensibilisation de la population à ses valeurs qui sont encore insuffisants.

Mesures de conservation mises en place

L'ICOMOS estime nécessaire la mise en place d'un plan de gestion élaboré comprenant un programme de

conservation, une charte de bon usage du bien et des mesures d'information visant à augmenter la connaissance des valeurs du site par la population.

L'ICOMOS considère que la conservation et la régénération du paysage culturel dépendent de la revitalisation des pratiques agricoles traditionnelles, dans une perspective de développement durable, et de la capacité à maintenir et à restaurer le système des murs de clôtures.

L'ICOMOS considère qu'il est nécessaire d'établir un plan de conservation d'ensemble du système antique de gestion foncière et d'en régénérer les parties abandonnées ou dégradées.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le représentant du ministère de la Culture en charge de la gestion du bien proposé pour inscription est le Département de la conservation du patrimoine culturel à Split. Il agit en coopération avec les autorités municipales concernées, de Stari Grad et Jelsa. Les plans municipaux nécessitent le consentement du Département de la conservation.

Suivant les questions traitées, d'autres autorités ministérielles et administratives spécialisées sont invitées à intervenir :

- Direction pour la protection de la nature du ministère de la Culture.
- Ministère de la Protection de l'environnement, des Plans d'occupation des sols et de la Construction.
- Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Gestion de l'eau.
- Ministère de la Mer, du Tourisme, des Transports et du Développement.

Un organisme à but non lucratif, dénommé AGER d.o.o., est par ailleurs mis en place sous la tutelle du ministère de la Culture, pour la coordination des actions de gestion du bien proposé pour inscription. Il dépend de la loi de 1999 sur la protection des biens culturels. Ses ressources financières sont garanties à 40 % par le ministère. Ses autres ressources proviendraient des collectivités locales et des revenus des activités en propre du site. Il comprendrait la présence des représentants des municipalités, du Département de la conservation, des archéologues, des représentants des milieux économiques, etc. AGER se réunirait deux fois par an, et plus souvent si nécessaire.

L'ICOMOS considère qu'il est important que la nouvelle instance d'organisation de gestion du site, AGER, soit effective à un niveau suffisamment élevé de décision afin de minimiser le risque de parcellisation des mesures et d'absence d'identification par la population d'une autorité de gestion. L'organisation AGER doit pour cela être précisée dans sa composition et dotée d'une autonomie suffisante et de moyens humains et matériels significatifs.

L'ICOMOS considère également comme important que les propriétaires privés et les exploitants agricoles soient consultés et partie prenante d'AGER.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

- Plans d'occupation des sols

Les mesures juridiques de protection et de conservation sont intégrées dans les plans d'occupation des sols et d'urbanisme des deux municipalités concernées : Stari Grad et Jelsa (*Journal officiel*, Hvar, 03/91, 02/92 et 01/93), et dans le programme de planification physique régionale (*Journal officiel*, Région de Split et de Dalmatie, 01/03 et 05/05).

Une série de décisions complémentaires et de révisions des plans en vigueur, déjà anciens, est en préparation à l'Institut de la planification physique de la Région de Split et Dalmatie, visant à établir un ensemble cohérent de règles de protection du bien en tant que paysage culturel, conformément à la nouvelle loi sur la planification physique (voir protection juridique), notamment :

- Nouveau plan physique pour la commune de Jelsa (attendu fin 2007).
- Nouveau plan physique pour la ville de Stari Grad.
- Plan spécial de rénovation et d'usage de la plaine de Stari Grad.

- Plan de gestion

Un plan à objectifs stratégiques a été préparé par un cabinet de consultants afin d'orienter stratégiquement la gestion à venir du bien, et de préparer la mise en place de l'organisme de gestion AGER. Il est à portée de cinq ans.

Le document complémentaire fourni par l'État partie apporte les précisions suivantes sur le contenu du plan de gestion, en particulier ses différentes sections :

- Le plan de conservation matérielle du site, à quatre ans. Il vise essentiellement à la restauration des murs du parcellaire antique. Les fonds sont garantis par le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement est également impliqué.
- Le plan d'intervention en cas de catastrophe naturelle concerne essentiellement le risque incendie (voir facteurs affectant le bien).
- La gestion du tourisme.
- La gestion des sites archéologiques en lien avec le Musée municipal de Stari Grad et un projet de parc archéologique au jardin Remata.

L'ICOMOS considère que les documents présentés comme plan de gestion sont, au stade actuel de leur élaboration, des éléments de préfiguration d'un plan de gestion à partir d'un ensemble d'éléments existants et de projets, de niveau très disparate, et non un plan de gestion véritablement élaboré et approuvé.

Celui-ci devrait plus particulièrement prendre en compte :

- Les dimensions archéologiques du site : outre la *chora* traditionnelle, le site archéologique de Stari

Grad et les zones archéologiques potentielles non encore étudiées. Cela implique une politique de recherche conduite suivant les standards internationaux et la rédaction de mesures de protection et de conservation du patrimoine archéologique.

- La préservation explicite du patrimoine historique et ethnologique du système parcellaire et de ses limites clôturées de pierres sèches.

- L'encouragement à pratiquer une agriculture durable sur les bases foncières et agricoles traditionnelles existantes.

- Une politique immobilière et une politique paysagère étendues à la zone tampon. Ces politiques devraient en outre être unifiées entre les deux municipalités et coordonnées dans le cadre du plan de gestion du site.

- La présentation au public des valeurs du site de la plaine. Elle est très insuffisante sur le site archéologique de Stari Grad. Les évocations des valeurs du bien par le musée de Stari Grad sont très limitées.

Implication des communautés locales

L'implication des communautés locales se fait pour l'instant uniquement par le biais des municipalités, en charge d'appliquer les plans locaux de gestion du territoire.

L'ICOMOS considère que la faible implication actuelle des populations locales dans le processus de la proposition d'inscription du bien sur la Liste, et leur éveil encore insuffisant aux valeurs du bien devraient être mieux pris en considération par le plan de gestion.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Les ressources humaines actuellement actives sur le site consistent principalement dans les interventions ponctuelles des personnels de l'administration et des municipalités en lien avec des missions précises concernant le bien.

AGER prévoit une structure permanente minimale qui disposerait d'un superviseur du site assisté de trois personnes.

AGER bénéficierait d'un corps de conseillers scientifiques et administratifs susceptible de former et de conseiller les personnels permanents.

L'ICOMOS considère que les personnels permanents proposés sont à installer et à compléter, en particulier sur le plan scientifique, par la présence minimale à plein temps d'un archéologue professionnel au sein d'AGER.

L'ICOMOS considère que l'autorité de gestion et de coordination du site, AGER d.o.o., comme le plan de gestion sont seulement arrivés à une étape de préfiguration. Les personnels et les prérogatives de AGER d.o.o. devraient être précisés. Un plan de gestion d'ensemble devrait être rédigé, approuvé par les différents partenaires du site et mis en oeuvre.

6. SUIVI

Les indicateurs de suivi permanent annoncés sont :

- État de préservation des murs de pierres sèches (annuel).
- Ratio des terres cultivées et non cultivées (annuel).
- Préservation des chemins (annuel).
- Pourcentage des bâtiments anciens restaurés (annuel)
- Recensement des populations (tous les 5 ans).

Le suivi sera de la responsabilité du superviseur du site et de l'équipe de terrain. Ils établiront un rapport annuel aux institutions et aux conseillers d'AGER.

L'ICOMOS considère que les propositions de suivi sont satisfaisantes et qu'il est nécessaire de les mettre en place sans délais.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS considère que la plaine de Stari Grad est un paysage culturel de valeur universelle exceptionnelle, car il met en évidence le parcellaire agricole grec du IV^e siècle av. J.-C., sa délimitation toujours en place par des murs de pierres sèches et son constant réemploi jusqu'à aujourd'hui.

Recommandations concernant l'inscription

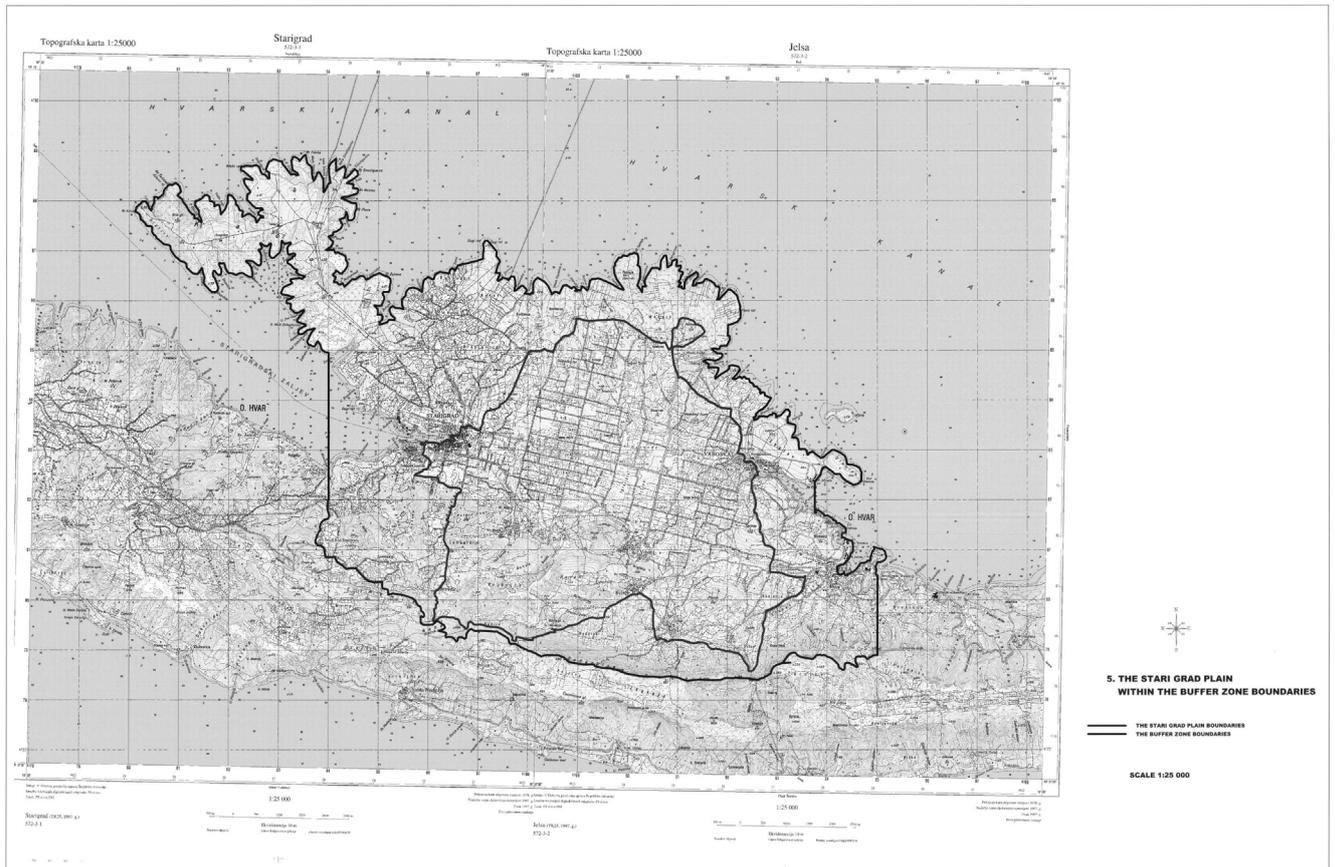
L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription de la plaine de Stari Grad, République de Croatie, soit *renvoyée* à l'État partie afin de lui permettre de :

- Revoir les limites du bien proposé pour inscription en fonction des vestiges formellement reconnus par les études archéologiques de l'implantation grecque antique, en lien direct avec le système rural antique de la *chora*. C'est le cas notamment des villages en bordure sud du bien, dont l'appartenance au système antique de la *chora* n'a pas pour l'instant été prouvée.
- Mettre en place de façon effective l'instance de gestion et de coordination du site, AGER d.o.o., préciser ses moyens matériels, ses ressources humaines et ses compétences.
- Rédiger un plan de gestion véritablement abouti, le faire approuver par les différents partenaires du site et le mettre en œuvre.

L'ICOMOS recommande également :

- La mise en place d'un programme approfondi de fouilles archéologiques pour le bien proposé pour inscription, en relation avec l'expression de ses valeurs. La reprise et l'extension des fouilles de l'église Saint-Jean à Stari Grad revêtent une dimension prioritaire, dans l'espoir de mieux comprendre le lien entre la cité antique et le système agricole de la *chora* ;

- Un projet pour une présentation de qualité du site et une meilleure compréhension de ses valeurs par les habitants et les visiteurs ;
- La représentation des habitants et des exploitants agricoles de la plaine dans les instances de gestion du bien ;
- Un projet de revitalisation durable de l'exploitation agricole de la plaine, dans le respect de son parcellaire foncier antique, de son système de murs de pierres sèches et de ses traditions d'exploitation agricole ;
- Un programme pour enlever les éléments bâtis récents qui dénaturent le paysage culturel du site, chaque fois que cela est possible ;
- Un programme visant à réduire l'impact des racines des arbres sur les murs de clôture et les vestiges archéologiques enfouis, par l'enlèvement précautionneux de ces arbres et une gestion planifiée des espaces non cultivés.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne



Plaine de Stari Grad : division des terres à Male Moče



Borie et murs de pierres sèches



Vrboska : église Saint Laurent